

بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ



Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès
des Organisations Internationales
Vienne

البعثة الدائمة للمملكة المغربية
لدى المنظمات الدولية
فيينا

INTERVENTION

*DE L 'AMBASSADEUR DE SA MAJESTE LE ROI
ET REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU
MAROC A L 'OCCASION DES TRAVAUX DU XEME
CONGRES DES NATIONS UNIES POUR LA
PREVENTION DU CRIME ET LE TRAITEMENT DES
DELINQUANTS SOM LE THEME :
« CRIMINALITE ET JUSTICE : RELEVER-LES DEFIS
DU XXIEME SIECLE » .*

VIENNE, DU 10 AU 17 AVRIL 2000

Le vendredi 14 avril 2000

Monsieur le Président,

Je me réjouis de prendre la parole sous votre égide et vous promet de travailler au sein de ce Segment de Haut Niveau avec l'esprit le plus constructif et, compte tenu de la gravité des sujets qui nous ont réuni sous l'ombrelle des Nations Unies, je m'engage également à faire preuve d'un sens élevé de la responsabilité, drapée dans le souci de l'éthique et le devoir de transparence.

Si je vous disais que la position de mon pays est largement explicitée par les déclarations faites en plénière par le Président du Groupe des 77 et la Chine, la Présidente du Groupe Africain ainsi que par le Représentant de la Ligue Arabe, je pourrai participer, sans coup férir, au «consensus somnolent » qui entoure l'adoption de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice dans le monde.

Au besoin, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses Protocoles indépendants pourront ils couvrir, à l'issue d'une négociation honnête, certaines de nos autres préoccupations.

Mais comme le mot d'ordre aujourd'hui consiste à relever les **défis que posent au cours du XXIème siècle** le fléau de la criminalité transnationale organisée face à l'impuissance d'une justice internationale balbutiante, je me sens le devoir beaucoup moins en qualité d'Ambassadeur qu'en tant que professionnel de la diplomatie multilatérale d'énoncer quelques vérités fondamentales, afin que le consensus de Vienne soit abordé les yeux ouverts et dans le plein éveil de notre conscience morale.

Monsieur le Président,

Il n'est pas exagéré de dire que la communauté internationale vit actuellement sous l'empire d'une métastase mondiale de trafics en tous genres qui ont infecté l'essentiel des activités humaines citons pour l'exemple, des activités criminelles classiques comme le trafic des drogues ; le commerce frauduleux des armes les méfaits dûs aux enlèvements, au proxénétisme, aux vols, aux contrefaçons et à la contrebande multiforme citons également la prolifération de la fausse monnaie et des fausses factures ; la fraude et l'évasion fiscales ; le détournement des crédits publics et les marchés truqués par la corruption ; citons l'apparition de crimes nouveaux tels que le trafic de main d'œuvre clandestine, les réseaux de pédophilie et les nouvelles formes d'esclavage moderne ; le piratage et les crimes informatiques ; l'acquisition illégale d'objets d'art et de bien culturels les réseaux de vols transfrontières des voitures les dégazages polluants en haute mer ; le commerce frauduleux des espèces protégées et des organes humains le déversement transfrontières des produits toxiques ou radioactifs ; le trafic illicite des matières fissiles... et la liste de l'ingénierie criminelle est loin d'être exhaustive.

Selon l'Observatoire de la Mondialisation, le **produit criminel mondial** brut (ou World Gross Criminal Product) se situe bien au **delà des 1000 milliards de dollars** par an - soit l'équivalent d'un cinquième du commerce mondial - dont 500 milliards constituent les profits tirés annuellement du trafic des drogues ; 200 milliards représentant le chiffre d'affaire du piratage informatique 100 milliards viennent des revenus générés par la contrefaçon et le reste provenant des autres formes de trafics en tous genres.

En dix ans, les réseaux de la grande criminalité, après déduction de tous les frais, y compris les pertes dûes aux saisies et à la répression, ont accumulé l'équivalent de **5000 milliards de dollars, soit plus de trois fois le montant des réserves en devises de toutes les Banques Centrales**, selon les calculs de la Banque des Règlements Internationaux, en 1999.

Vous conviendrez avec moi que ces chiffres faramineux, témoins des performances de la grande criminalité, donnent le vertige, défient la vertu la plus chevillée au corps et pour tout dire démontrent l'inanité de nos efforts pour atteindre un consensus laborieusement négocié en vue de l'adoption d'une Déclaration de Vienne manifestement en déphasage par rapport à la réalité dans ses fins et ses moyens.

Monsieur le Président,

Maintenant interrogeons-nous sur la destination de ce nouveau concept de l'économie politique le Produit Criminel Mondial Brut (W.G.C.P) avec lequel aucun poste de la comptabilité mondiale ne peut rivaliser ?

Nous savons qu'il existe de par le monde un ensemble de « **centres financiers off shore** » installés dans des îles ou dans de grandes places financières où **sont blanchis et réinvestis environ 350 milliards de dollars annuellement**, soit presque un milliard de dollars par jour.

Ce montant, représente plus des deux tiers des 650 milliards de dollars de l'Investissement Étranger Direct qui se concentre, comme chacun sait, aux ^{2/3} dans 8 pays émergents, aux ^{3/4} dans 12 pays seulement et à 95 % dans un total de 26 pays.

D'ailleurs, le FMI a évalué les avoirs financiers de ces paradis fiscaux à 5500 milliards de dollars en 1999, soit l'équivalent de **15 % du PNB mondial et 11 fois le revenu continental de toute l'Afrique.**

En outre, ces centres financiers qui abritent près de 5000 banques et plus de trois millions de sociétés dont la plupart servent d'écrans à des activités douteuses ou mafieuses, sont des zones sinon de non-droit du moins des trous noirs de l'économie, de la finance et de la fiscalité mondiales.

Que l'on se rassure, il n'entre nullement dans mon propos de suggérer le démantèlement des paradis fiscaux mais simplement d'attirer l'attention sur les dangers d'une dérégulation complète des flux de capitaux, lesquels, à la faveur de la mondialisation et des progrès des communications globales, se situent en dehors du champ démocratique et échappent à tout contrôle national, régional ou international.

A tout le moins, dans le cadre de notre Déclaration de Vienne, ne convient t-il pas d'inciter ces centres financiers off shore à adopter, volontairement ou autrement, **un code de bonne conduite élaboré à partir de normes légales minima** destinées à rendre plus efficace la lutte contre le blanchiment d'argent, et partant contre les revenus exubérants de la criminalité transnationale organisée, à commencer par l'odieux fléau de la drogue, ce hideux commerce de la mort et de la déchéance humaine.

Le devoir d'ingérence invoqué si aisément ailleurs, ne trouve t-il pas une judicieuse application dans ce cas.

Soyons sérieux, ce n'est pas avec des colloques, des déclarations quinquennales ou la litanie des recommandations du Groupe d'Action Financière Internationale (GAFI) que les Gouvernements triompheront de la grande criminalité transnationale organisée.

Les échecs patents de la lutte anti-drogue sont amplement significatifs à cet égard.

Sans donner foi à ceux qui prétendent que la criminalité financière est inhérente au fonctionnement du système économique mondial, il demeure que présentement la communauté des nations, et particulièrement celles qui ont des responsabilités particulières dans la gestion des crises internationales, ne semblent pas donner des signes irréfragables de leur détermination à lutter contre le crime transnational, en s'n donnant les moyens et en galvanisant toutes les bonnes volontés aux échelons gouvernementaux et au niveau des sociétés civiles. Et puis, est ce que les **Institutions de Bretton-Woods, y compris l'OMC** n'ont vraiment aucun rôle à jouer dans la codification de normes destinées à limiter les dégâts causés par les mouvements de capitaux flottants et les nouvelles transactions immatérielles ?

La rivalité effrénée pour capter les flux financiers de toutes origines, même douteuses, au moyen d'une dérégulation aveugle et d'une levée de toute entrave à leur libre circulation, profite au premier chef à la grande criminalité et ses complices.

Il y a donc ici, des niveaux de complaisance qui laissent rêveur.

Monsieur le Président,

De nombreux orateurs avant moi ont insisté sur la nécessité d'accorder au monde en développement l'assistance technique et matérielle pour parfaire les instruments de l'État de Droit à mobiliser pour contribuer à la prévention du crime et le traitement des délinquants aux niveaux national et international. Mais l'expérience récente démontre à l'envi qu'il n'en sera rien, au vu des échecs répétés concernant le financement du développement, comme en témoignent le déclin historique de l'Aide Publique au Développement, le poids écrasant de la dette extérieure, la chute vertigineuse du prix des exportations des produits de base, et l'effondrement des indicateurs économiques et sociaux dans de vastes régions du monde sous-développé.

Il semble, contre toute évidence, que les pays riches du Nord connaissent des difficultés budgétaires, malgré une décennie de croissance ininterrompue, malgré les profits générés par les dividendes de la paix, évalués en centaines de milliards de dollars et malgré le recyclage dans leurs économies et dans celles qu' ils contrôlent, d'une partie substantielle du Produit Mondial Criminel Brut.

L'opportunité de ce Xème Congrès, nous donne le moyen de vérifier si, tenant compte de la «fatigue du contribuable », le financement de la lutte contre le crime concomitamment avec l'allocation de ressources additionnelles en faveur du développement, peut prendre des formes nouvelles, sur la base du **principe «démolisseur/payeur »**.

A ce sujet, il a été démontré que les flux financiers internationaux, constitués pour l'essentiel de transactions hautement spéculatives

à très court terme, s'élèvent à **1300 milliards de dollars par jour**, contribuant ainsi à fragiliser le système financier mondial et à déstabiliser durablement des économies entières. La libre circulation des capitaux ayant été évacuée du champ démocratique et de l'intervention étatique, comporte désormais des dangers certains pour tous et qu'il convient donc de discipliner au moyen d'une **taxation internationale légère mais suffisamment dissuasive** contre le flottement erratique des capitaux spéculatifs, y compris ceux qui sont d'origine criminelle.

Ainsi certains économistes et à leur tête le Prix Nobel d'Économie l'anglais James TOBIN ont calculé les revenus qui pourraient être générés par une telle taxation. Comme suit :

- A 0,25% : 290 milliards de dollars US.
- A 0,10% : 166 milliards de dollars US.
- A 0,05% : 100 milliards de dollars US.

(Soit environ 6 fois, 3 fois et le double de l'actuelle Aide Publique au Développement).

Bien entendu, les modalités d'organisation et de répartition de cette taxe internationale devront être définies ; autrement les revenus ainsi générés bénéficieraient à près de 85 % aux grands pays développés.

Actuellement, **l'Association pour une Taxation des Transactions Financières pour l'Aide aux Citoyens** (ATTAC), milite en Europe et en Amérique pour une régulation des marchés financiers et une redistribution internationale des plus values financières. La société civile internationale se mobilise **pour l'institution immédiate d'une Taxe TOBIN internationale** pour réduire les dégâts de la spéculation financière, et restaurer le rôle de

l'État et de la démocratie dans une mondialisation débridée. Une telle taxe qui serait d'application pour commencer dans les principales places financières, serait **recueillie et redistribuée par l'Organisation des Nations Unies**, ce qui permettrait de fournir des ressources additionnelles tant pour l'aide au développement, que pour une lutte effective contre la criminalité transnationale, tout en atténuant la globalisation des risques et la prolifération de la misère à l'échelle de la planète, qui accompagnent présentement, dans la passivité générale, la mondialisation incontrôlée de l'économie globale.

En tout état de cause, et qu'elle que soit la formule utilisée, le lancinant problème du financement du développement humain et durable tout autant que l'allocation de moyens adéquats pour lutter contre les fléaux sociaux mondiaux, n'auront pas de solution ni de fin tant que la communauté internationale hésitera à résoudre des problèmes globaux par nature, au moyen de mesures également globales, par nécessité.

Monsieur le Président,

Je me suis efforcé au cours de cette intervention de mesurer l'ampleur réelle du défi et de proposer des réponses adéquates, même si dans le scepticisme régnant, elles semblent pour le moment, hors d'atteinte. On y viendra nécessairement car le cancer du crime et ses métastases comportent des dangers mortels pour l'ensemble du genre humain.

En effet, faut-il se contenter de dire que les crimes de nos sociétés nous dépassent ou nous ressemblent et qu'il faut simplement vivre avec ou fermer les yeux.

Ou est ce que la « bonne gouvernance » abondamment professée aux pays en développement, ne doit -elle pas à son tour être intégrée au sein même de l'économie mondiale ? Car en vérité, la seule coercition à l'égard de la petite délinquance est loin de convaincre de l'existence d'une réelle volonté de mener une guerre sans merci à l'encontre de la grande criminalité transnationale, qui bafoue la dignité et spolie les biens des peuples et jette le discrédit sur toute tentative de coopération globale concertée.

En somme, en adoptant la Déclaration de Vienne, à l'issue de ce Xème Congrès, faisons le les yeux ouverts sur la gravité du sinistre, et ne cherchons pas à monnayer à bas prix le confort de nos consciences, tant il est vrai qu'à l'aube du XXIème siècle, **contribuer à bâtir un Ordre Éthique Mondial est un impératif pour tout homme qui mérite ce nom.**